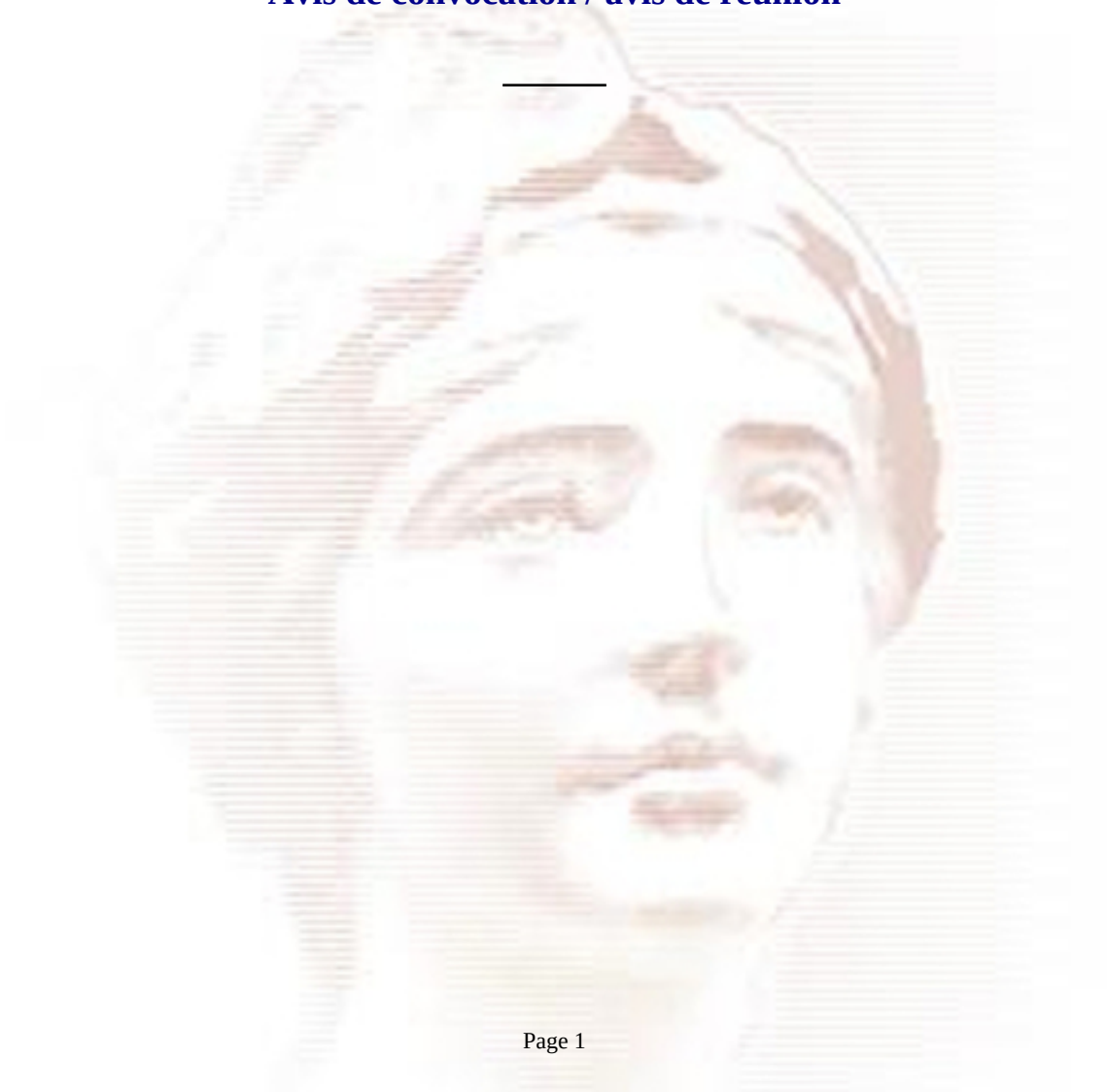
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



« TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE »
société anonyme
au capital de 2.630.390,28 €
Siège social : PARIS (75014)
14 rue Delambre
480 040 880 RCS PARIS

_____

Avis de convocation

MM. les actionnaires sont informés qu'une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle se tiendra au siège social, le 28 juin 2024 à 10h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE ANNUEL

- lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes sociaux et sur les états financiers consolidés comprenant une section spécifique relative au gouvernement d'entreprise ;
- lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux et sur les états financiers consolidés ;
- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général ;
- affectation du résultat ;
- lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- prise d'acte de la démission de Monsieur Eric Kourry, Monsieur Robert Dardanne et Madame Danielle Selby de leurs fonctions d'administrateurs ; nomination de Monsieur Charles Rajjou et Monsieur Hadrien Musitelli en remplacement ;
- pouvoirs.

*
* *

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance.
Des formules uniques de vote par procuration ou par correspondance sont à la disposition des actionnaires au siège social. Une formule unique de vote par procuration ou par correspondance peut également être adressée, le cas échéant par voie électronique, à tout actionnaire qui en fera la demande par écrit. Cette demande doit être déposée ou parvenue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.
Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites au conseil d'administration. Les questions écrites sont envoyées, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, au siège social par LRAR adressée au président du conseil d'administration ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : accounting.tti@ttinteractive.com.
A compter de la présente convocation, tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, du texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément, notamment, aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce.
Pour votre complète information, nous vous rappelons que les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ainsi que les comptes annuels et les comptes consolidés sont accessibles sur le site internet de TTI : http://www.ttinteractive.com/